

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Financement Participatif France

participative.org



Financement
Participatif
France

*Association des professionnels et de
l'écosystème de la finance alternative*

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	4
FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE : QUI, POUR QUOI?	5
NAISSANCE ET ORIGINES	5
NOS MISSIONS	5
NOS ACTIONS EN 2023	6
PROMOUVOIR ET ANCRER LA FINANCE ALTERNATIVE	6
1. LE BAROMÈTRE DU CROWDFUNDING	6
2. THE PLACE TO CROWD, L'ÉVÉNEMENT 2023 DU CROWDFUNDING EUROPÉEN !	8
3. VISIBILITÉ DU SECTEUR DU FINANCEMENT PARTICIPATIF.....	9
FPF et la FFW23	9
Participation à l'Observatoire de la Fintech	9
Rencontres Ecotech Finances	9
European Crowdfunding Market Survey.....	9
Webinaires Collectif Territoire et financements innovants	9
Sommet de l'immobilier 3.0.....	9
Étude du marché français du financement de l'immobilier	10
L'observatoire du financement des entreprises	10
4. PÉDAGOGIE ET FORMATIONS AU FINANCEMENT PARTICIPATIF.....	10
FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ACTEURS DE LA FINANCE PARTICIPATIVE	11
1. L'ANNÉE 2023 D'UN POINT DE VUE RÉGLEMENTAIRE	11
2. NOS ACTIONS DE LOBBYING ET D'INFLUENCE	11
Mission sur le soutien à l'investissement dans les start-ups et les PME innovantes	11
Rencontres avec les cabinets ministériels.....	12
Consultations auxquelles nous avons répondu.....	12
Échanges européens sur l'agrément PSFP	13
Régime TVA.....	13
Traitement des frais PEA-PME	13
IFP et LCB-FT	13
ACCOMPAGNER ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS	14
1. FORMATION ET INFORMATION DES MEMBRES	14
2. DÉVELOPPEMENT DE SERVICES	14
Assurance RCpro compatible PSFP	14
Vade-mecum.....	15
Mise à jour des indicateurs de performance	15
3. GROUPES DE TRAVAIL ET RÉFLEXIONS PROSPECTIVES.....	15
La tokenisation.....	15
La transition énergétique et écologique	15
Les critères ESG.....	15
L'immobilier	15
L'ÉQUIPE 2023	16
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
L'ÉQUIPE PERMANENTE	16
LES MEMBRES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE	17
LES ÉTATS FINANCIERS 2023	18

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



Chers adhérents,

Nous sommes à la veille d'un grand changement pour notre association : le Conseil d'administration à l'unanimité vous propose de garder le cap tout en rapprochant notre association avec France Fintech.

L'année 2023 a été mitigée, avec notamment une baisse de la collecte pour certains acteurs du crowdfunding (comme en témoignent les chiffres du baromètre publiés avec Mazars), une hausse des retards de remboursement et des changements réglementaires parfois lourds à mettre en œuvre. Mais 2023 a aussi été une année de structuration et de renforcement de l'écosystème. Le contexte économique et le nouvel agrément européen exigeant ont poussé les acteurs à revoir leur modèle et leur stratégie. On a vu des diversifications, des fusions, de nouveaux entrants et des abandons. Le secteur se renforce et consolide sa place : à ceux qui croyaient que le crowdfunding était un effet de mode, 10 ans plus tard, nous pouvons leur faire un pied de nez.

Dans ce contexte, vos attentes sont fortes pour 2024, et les nôtres aussi. C'est pourquoi nous vous proposons cette fusion. Ce serait une étape importante, douze ans après la création de FPF, pour gagner en professionnalisme, en efficacité et en moyens en intégrant une organisation plus importante tout en conservant notre expertise et notre valeur-ajoutée. Ainsi, notre directrice générale et son équipe seraient davantage entourées pour poursuivre leur action dans des conditions améliorées.

Évidemment, il nous faudrait garder notre âme et notre ADN, ce qui fait la raison d'être de notre communauté. Au-delà des statuts d'une association, c'est avant tout notre volonté de défendre la finance alternative en France et désormais au-delà des frontières qui nous réunit. C'est aussi l'envie de partager des valeurs et une déontologie qui protègent les parties prenantes de notre métier, gages de pérennité pour tout notre secteur.

FPF continuera de vivre à travers vous, dans tous les cas.

Votre fidèle serviteur,

Damien Guermonprez, Président FPF

FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE : QUI, POUR QUOI ?

Financement Participatif France (FPF) est une association loi de 1901 ayant pour objectif **la représentation collective, la promotion et la défense des droits et intérêts des acteurs de la finance participative** (appelé également *crowdfunding*) – notamment auprès des pouvoirs publics et des autorités de supervision – pour faire progresser le financement de projets (entrepreneuriaux, culturels, sociaux, humanitaires, etc.) par les citoyens, en particulier en France.

NAISSANCE ET ORIGINES



L'acte fondateur du rassemblement des plateformes de crowdfunding en France a été la publication d'un manifeste en faveur d'un cadre réglementaire favorable au développement de la finance participative, lancé lors d'un événement au Palais Brongniart le 26 mars 2012, à la veille des élections présidentielles.

S'en est suivi la rédaction d'un livre blanc «Plaidoyer et propositions pour un nouveau cadre réglementaire» pour présenter les évolutions réglementaires demandées aux candidats à l'élection présidentielle et initier les contacts avec les régulateurs. Les plateformes ont également

entamé un travail de rédaction d'une charte de déontologie.

Le 13 août 2012, les acteurs du financement participatif se sont officiellement constitués en association.

NOS MISSIONS

PROMOUVOIR ET ANCRER LA FINANCE PARTICIPATIVE

Représenter notre secteur et intervenir lors de manifestations diverses ;

Publier des guides, des baromètres et autres contenus ;

Former ;

Faire respecter notre charte et faire de FPF un label de qualité.

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ACTEURS

Représenter les intérêts du secteur auprès du gouvernement et des régulateurs nationaux et européen ;

Faciliter les échanges, les réflexions et les synergies entre les membres ;

Rencontrer et échanger avec les pouvoirs publics.

ACCOMPAGNER ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS

Aider les adhérents à appréhender les évolutions réglementaires et techniques (organisation de séances de travail, échanges de bonnes pratiques...);

Identifier et partager les tendances du secteur.

www.financeparticipative.org

NOS ACTIONS EN 2023

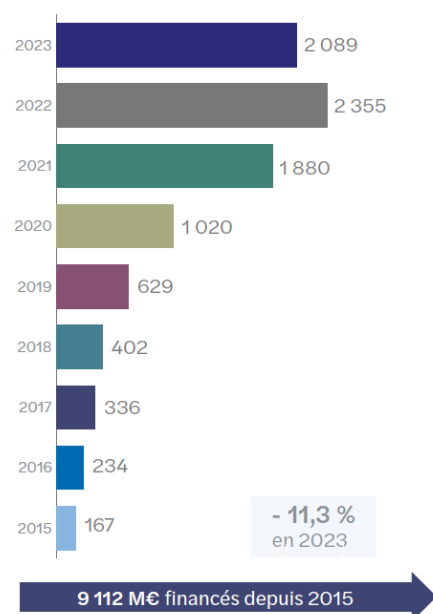
PROMOUVOIR ET ANCRER LA FINANCE ALTERNATIVE

1. Le baromètre du crowdfunding

Pour la 5^e année consécutive, FPF a publié le Baromètre du crowdfunding en France réalisé conjointement avec **mazars**

L'année 2023 a été une année pleine de contrastes pour le secteur. Voici les principaux enseignements que nous révèlent les chiffres¹ :

- Depuis 2015, le financement participatif global a été multiplié par 12 pour un total cumulé de 9 milliards d'euros.
- Le crowdfunding enregistre pour la première fois un recul (- 11,3 %), mais se maintient au-dessus des 2 milliards d'euros de fonds collectés.
- Si le crowdfunding immobilier reste la locomotive du financement participatif, il enregistre un net repli (- 28 %) tout en continuant de représenter la majeure partie de la collecte globale (55,6 %).
- Le crowdfunding des énergies renouvelables enregistre une progression de 11,5 %, représentant 17,6 % de la collecte globale.
- Avec une croissance de 80 %, le « crowdequity » séduit de plus en plus.
- Enfin, la progression du nombre de projets (+31 %) confirme l'ancrage du crowdfunding chez les Français.



Le crowdfunding s'ancre de plus en plus dans les habitudes des Français. « Cet outil de collecte, fortement plébiscité par les particuliers, répond aux besoins de nombreux secteurs, tel que l'immobilier, malgré les difficultés rencontrées au cours de l'année. C'est aussi dans le financement du secteur particulièrement dynamique des énergies renouvelables qu'on observe toute sa pertinence » témoigne Damien Guermonprez, président de FPF. Par ailleurs, comme le précise Bertrand Desportes, associé chez Mazars, « 2023 est une année de reconfiguration autour du PSFP : le secteur peut désormais aller de l'avant, en France et en Europe et continuer d'innover avec la structuration d'un marché secondaire, le développement de l'immobilier fractionné ou encore la tokenisation. ».

Pour la première fois, FPF et Mazars ont également publié deux focus sectoriels afin de mettre en avant l'immobilier, véritable locomotive du financement participatif et les énergies renouvelables qui connaissent cette année tout particulièrement un véritable essor sur les plateformes de financement participatif.

 [Les baromètres du crowdfunding en France](#)

¹ Baromètre du crowdfunding en France 2023, réalisé par Mazars pour FPF, auprès de soixante-quatre plateformes de financement participatif.

Focus immobilier

Pour la première fois de son histoire, le niveau de la collecte du crowdfunding immobilier baisse (- 28 %) et revient ainsi au niveau qu'il a connu en 2021 avec 1 161 millions d'euros collectés en 2023 contre 1 607 millions en d'euros en 2022, soit 55,6 % de la collecte globale (contre 68,2 % en 2022). Le nombre de projets financés passe, lui, de 1 628 en 2022 à 1 237.

Les chiffres concernant l'immobilier en bref :

- le marché reste orienté vers le résidentiel (77 % des projets) ;
- les opérations de marchands de biens sont dominantes (61 %) alors que la promotion immobilière pure est en retrait (29 %) ;
- les premières opérations d'immobilier fractionné représentent quant à elles 2% ;
- 497 projets ont été remboursés en 2023 pour un montant de 533 millions d'euros ;
- conséquence de la crise, on atteint désormais la tranche [20 à 25 %] pour les retards de plus de 6 mois.



[Découvrir le focus sectoriel immobilier pour l'année 2023](#)

Focus énergies renouvelables



En collaboration avec GreenUnivers, FPF et Mazars ont publié un focus sur le crowdfunding des énergies renouvelables (EnR), qui enregistre une progression de 11,5 %, stimulé par une hausse de 15,1 % du nombre de projets : 351 en 2023 (contre 305 en 2022). Les EnR pèsent désormais 17,6 % de la collecte globale (contre 14 % l'an dernier) pour une collecte s'élevant à 368 millions d'euros.

Les chiffres concernant les EnR en bref :

- les opérations portent majoritairement sur des projets d'énergie solaire (79 %) ;
- 173 projets ont été remboursés pour un montant de 88,1 millions d'euros ;
- un niveau de risque proche de zéro.



« *Le succès croissant des EnR bénéficie d'un secteur économique en pleine croissance et d'un soutien public massif* », explique Jean-Philippe Pié, journaliste et spécialiste de l'environnement chez GreenUnivers.



[Découvrir le focus sectoriel EnR pour l'année 2023](#)

Retombées médiatiques

À la suite de la conférence de presse organisée par FPF et Mazars le 8 février 2024, de nombreux médias, et notamment des médias grand public, ont relayé les chiffres du baromètre consolidant ainsi l'image de la finance participative comme outil de financement à part entière.

« Tandis que la pierre voit sa collecte diminuer, le secteur des énergies renouvelables enregistre une nouvelle progression dans sa collecte. »

Le Monde

« [...] si les sommes collectées ont baissé, le nombre de projets soutenus par crowdfunding a progressé de 31% en 2023. »



« [...] les EnR pèsent désormais 17,6% de la collecte globale (contre 14% l'an dernier), pour un total de 368 millions d'euros levés. »



[Lire la revue de presse du baromètre 2023](#)

2. The Place to Crowd, l'événement 2023 du crowdfunding européen !

« L'harmonisation européenne de la réglementation du crowdfunding est une opportunité majeure que les acteurs doivent saisir. The Place to Crowd a vocation à créer du lien au sein de la profession à l'échelle de l'Europe et à faciliter l'envol du secteur ! », Damien Guermonprez, président de FPF.



L'événement The Place to Crowd organisé par FPF le 14 février 2023 a été l'occasion de faire de Paris le centre du crowdfunding en Europe. En effet, la première édition de cette manifestation européenne avait pour objectif non seulement de rassembler l'ensemble des acteurs pour qu'ils puissent se rencontrer et échanger mais également de monter en compétences autour de **six conférences plénières** et **dix ateliers thématiques** en cette année de mise en application du statut européen de Prestataire de Services de Financement Participatif (PSFP ou ECSP² en anglais). **400 participants ont répondu présents à l'appel de FPF**. Pour encourager les échanges et les rencontres, une vingtaine d'acteurs de l'écosystème avaient un stand sur l'espace forum.


Merci à nos sponsors qui ont rendu possible l'organisation de cet événement :



Mais également aux nombreux partenaires institutionnels et à nos homologues européens qui ont été le relai de la manifestation et ont contribué au succès de cette journée.



 [Playlist YouTube de l'événement](#)

 [Album photo de l'événement](#)

² ECSP : European Crowdfunding Service Provider

3. Visibilité du secteur du financement participatif

FPF et la FFW23

FPF a participé à la 8e édition de Fintech R:Evolution organisé par France FinTech, une journée pour s'inspirer, créer des opportunités business, et échanger. Florence de Maupeou a animé le panel "Proptech : exploration des innovations et adaptation au retournement de marché" dans lequel sont intervenus Gautier Delabrousse-Mayoux, CEO d'Iroko, Mathilde Iclanzan, DG de WiSEED, Caroline Lamaud Dupont, co-fondatrice d'Anaxago et Keyvan Nilforoushan, co-fondateur de Virgil.



 [Replay table-ronde « Proptech » #FFT23](#)

Dans le cadre de la French Fintech Week, Florence de Maupeou a également participé à la conférence « Crowdfunding : passer à l'échelle européenne » organisée par le cabinet d'avocat Gide.



Participation à l'Observatoire de la Fintech

L'Observatoire de la Fintech répertorie tout au long de l'année les tendances de la Fintech en France. Chloë Brun, présidente d'Anaxago et administratrice FPF, apporte son éclairage sur l'importance de diriger l'épargne vers des projets innovants et responsables dans l'édition du 1^{er} semestre. Damien Guernonprez, président de FPF, fait un focus sur les tendances du crowdfunding dans l'édition publiée en décembre 2023.

 [Télécharger l'observatoire du 1^{er} semestre](#)

Rencontres Ecotech Finances

FPF a renouvelé son partenariat avec les Rencontres Ecotech Finances organisées par le PEXE. Ces Rencontres permettent aux plateformes de crowdfunding d'accroître leur visibilité et de rencontrer des entreprises de la transition écologique et énergétique.

 [En savoir plus sur l'événement](#)

European Crowdfunding Market Survey

Au printemps 2023, le Crowdfunding Research Center de l'Université d'Agder, CrowdSpace et LenderKit en partenariat avec FPF et plusieurs associations européennes ont lancé le *European Crowdfunding Market Survey*.

Cent vingt-cinq plateformes européennes (dont quatorze françaises) ont répondu à cette étude qui présente les chiffres et tendances du secteur, les principales problématiques concernant la nouvelle réglementation, etc.

 [Lire la synthèse du rapport réalisée par FPF](#)

Webinaires Collectif Territoire et financements innovants

FPF fait partie du collectif « Territoires et financements innovants ».

Grâce à la mise en place d'un cycle de formations, le collectif se donne pour mission de redonner confiance aux investisseurs, réenchanter les politiques publiques et valoriser les ressources.

 [Rejoindre le collectif sur LinkedIn](#)

Sommet de l'immobilier 3.0

Nous avons été partenaires du Sommet de l'immobilier 3.0, premier événement dédié à la tokenisation, au fractionnement, au crowdfunding et aux néo-SCPI en Europe.

Organisé par TokenLand sur une après-midi, cette première édition était un véritable succès.

 [En savoir plus sur l'événement](#)

Étude du marché français du financement de l'immobilier

FPF, Mazars et Eden Finances ont contribué à la 5^{ème} édition de l'étude du marché français du financement de l'immobilier des professionnels publié par l'IEIF. Nous avons apporté notre éclairage avec une partie sur le financement participatif.



L'observatoire du financement des entreprises

Comme chaque année, l'Observatoire du financement des entreprises de la Banque de France a publié son rapport sur l'accès des TPE aux crédits de trésorerie. FPF participe à l'OFE et à ce titre contribue aux rapports pour que le crowdfunding soit mentionné comme outil de financement des entreprises aux côtés des autres typologies de financement.



[Lire le rapport de l'OFE](#)

4. Pédagogie et formations au financement participatif

Depuis 2016, FPF est un organisme de formation, enregistré sous le n° 11 92 21427 92 auprès du préfet de la région Ile-de-France et certifié Qualiopi depuis l'été 2021.



**Financement
Participatif
France**

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

DÉLIVRÉE PAR



ICPF
CERTIFICATION
QUALITÉ



Accréditation
N° 5-0616
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Afin de promouvoir le financement participatif, l'association répond aux demandes d'informations et de formations d'acteurs divers pour éduquer porteurs de projet et financeurs aux possibilités du financement participatif :

- intervention sur le crowdfunding à destination de associations de commerçants de la CCI de l'Essonne ;
- conception et animation d'une formation sur 3 jours pour l'Office français de la biodiversité, avec les interventions de KissKissBankBank, de l'ApEx PME et du Parc national du Mercantour ;
- conception d'un cycle de formation à destination des équipes de l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux (AMMC). La demande fait suite à la publication au bulletin officiel le 8 mars 2021 de la loi n°15-18 qui dote le Maroc d'un cadre législatif dédié au financement collaboratif. FPF a pu identifier des experts pour constituer un programme de formation en 7 modules, de la création d'une plateforme de crowdfunding, en passant par la gestion des flux et de la relation avec les parties-prenantes, à destination des collaborateurs de l'AMMC. Ainsi, Capsens, Fiatope, Regulation Partners, P2P Protect Europe, KissKissBankBank et bien sûr FPF ont pu apporter leur expertise au fur et à mesure des modules.



FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ACTEURS DE LA FINANCE PARTICIPATIVE

1. L'année 2023 d'un point de vue réglementaire

JANVIER 2023	<p>Entrée en vigueur de la réglementation DORA visant à renforcer la résilience opérationnelle du secteur financier [voir ici]</p> <p>Publication de l'arrêté du 28 janvier 2023 de la loi n°2021-1308 définissant les critères d'éligibilité des collectivités territoriales au financement obligataire [voir ici]</p>
FEVRIER 2023	<p>Mission sur le soutien à l'investissement dans les start-ups et les PME innovantes lancée par la première ministre Elisabeth Borne et menée à bien par le député Paul Midy [voir ici]</p>
AVRIL 2023	<p>Doctrine AMF DOC-2023-05 sur la communication publicitaire des PSFP [voir ici]</p>
JUIN 2023	<p>Publication du rapport Midy dans le cadre de sa mission sur le soutien à l'investissement dans les start-ups et les PME innovantes [voir ici]</p>
AOÛT 2023	<p>Actualisation des Q&A de l'ESMA à destination des PSFP [voir ici]</p>
OCTOBRE 2023	<p>Publication du rapport de l'OFE sur l'accès aux crédits sollicité par la ministre déléguée chargée des PME Olivia Grégoire [voir ici]</p> <p>Mise à jour et entrée en application de la doctrine AMF DOC-2019-16 concernant les obligations de vigilance à l'égard des clients et de leurs bénéficiaires directs [voir ici]</p>
NOVEMBRE 2023	<p>Fin de la période transitoire pour l'obtention de l'agrément PSFP</p> <p>Courrier TVA PSFP reçu par la DLF qui confirme que les PSFP peuvent demander l'option prévue au 260-B du CGI pour facturer la TVA [voir ici]</p>

2. Nos actions de lobbying et d'influence

FPF a fait valoir son expertise pour défendre les intérêts de ses membres et répondre au mieux à leurs attentes.

Mission sur le soutien à l'investissement dans les start-ups et les PME innovantes




Dans le cadre de la mission du député Paul Midy concernant le financement des start-ups et des PME innovantes pour laquelle il a été mandaté par

la première ministre Elisabeth Borne, FPF a été auditionnée afin d'apporter son expertise en matière de financement participatif et de mobilisation des citoyens à l'investissement en direct dans les entreprises.

Le rapport rédigé par Monsieur Midy propose d'étendre et renforcer le dispositif « Jeunes entreprises innovantes », et préconise d'ailleurs d'utiliser le levier qu'est le financement participatif pour financer ces entreprises.

Afin de permettre à nos membres de prendre connaissance de ces mesures, nous avons organisé un petit-déjeuner dans les locaux de Finfrog pour échanger avec Monsieur Midy.



 [En savoir plus sur le dispositif « Jeunes Entreprises »](#)

 [Album photo de la rencontre avec Paul Midy](#)

Rencontres avec les cabinets ministériels

À l'issue du rapport du député Paul Midy, publié au mois de juin pour soutenir l'innovation dans les startups et PME, nous avons sollicité les cabinets ministériels pour leur présenter notre action et nos propositions :

- Antonin Dumont, conseiller financement de l'économie de Bruno Le Maire ;
- Hugo Levy-Heidmann, conseiller Économie numérique et financement de l'innovation auprès de Jean-Noël Barrot, Ministre chargé du Numérique ;
- Pierre de Romanet, conseiller PME auprès d'Olivia Grégoire, ministre chargée des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Ces rencontres furent l'occasion de présenter l'association et l'évolution du secteur du

financement participatif, d'expliquer les enjeux réglementaires, que ce soit avec l'agrément européen PSFP ou côté don avec le statut d'IFP, d'évoquer nos propositions et de rappeler le soutien dont la profession aura besoin dans le cadre de la clause de revoyure prévue par le Règlement européen.

Consultations auxquelles nous avons répondu

Retail investment package

Du 25 mai au 28 août 2023, la Commission européenne a lancé une consultation concernant le "Retail investment package" dont l'objectif est d'accroître la confiance des investisseurs et les inciter à participer aux marchés des capitaux. En concertation avec d'autres associations européennes, FPF a répondu à la consultation pour demander des clarifications sur le fait que les commissions dans le cadre du financement participatif n'étaient pas concernées.

 [Lire la réponse de FPF](#)

Traitement des réclamations

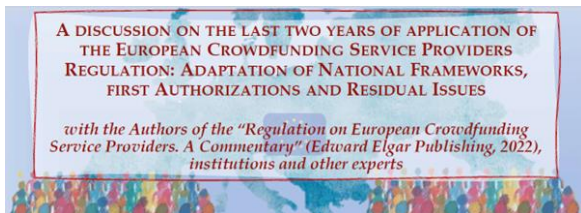
L'AMF nous a consulté concernant la mise à jour de l'instruction sur le traitement des réclamations et les dispositions de son règlement général portant sur ce point. Dans la réponse que nous avons apportée, nous avons souligné une contradiction entre le délai fixé à 2 mois à partir de la date d'envoi de la réclamation dans le RG AMF, alors que le Règlement (UE) 2022/2117 stipule que ce délai débute à réception de la réclamation et est fixé librement.

 [Lire notre réponse](#)

Communication publicitaire

Nous avons été consultés par l'AMF concernant la position-recommandation DOC-2023-05 relative aux communications publicitaires des PSFP. Cette doctrine a pour but de préciser les exigences qui seront appliquées aux PSFP exerçant en France, conformément à l'article 28 du Règlement (UE) 2020/1503. Notez que les exigences de l'AMF restent relativement similaires à ce que connaissent déjà les plateformes CIP.

Échanges européens sur l'agrément PSFP



L'agrément PSFP étant européen, nous avons créé les opportunités pour échanger avec des acteurs de toute l'Europe : associations nationales, plateformes, Commission européenne et ESMA. Les objectifs de ces rencontres sont multiples : partager les pratiques et les problématiques, s'informer des discussions sur les points réglementaires en suspens et les prochaines échéances, se coordonner pour porter les sujets d'une voix forte et européenne.

Nous avons également participé à un webinaire sur ces deux dernières années de mise en application du statut de *European Crowdfunding Service Provider* (ECSP) organisé et porté par Eugenia Macchiavello, Assistant Professor (RTDB) of Financial Regulation à l'Università degli Studi di Genova. Ce webinar a rassemblé la Commission européenne, l'ESMA, des enseignants chercheurs et acteurs du financement participatif (dont votre association FPF) autour de la table.



[Lire le compte rendu FPF](#)

Régime TVA

À la suite de questions posées par nos membres, nous avons interrogé la Direction de la Législation Fiscale (DLF) sur l'application ou non de la TVA aux

activités des plateformes de financement participatif. La DLF a répondu que les plateformes PSFP pouvaient demander l'option pour appliquer la TVA, conformément à l'article 260-B qui prévoit que les opérations qui se rattachent aux activités bancaires et financières peuvent être soumises sur option à la TVA.



[Lire la réponse reçue par la DLF](#)

Traitement des frais PEA-PME

FPF a organisé une réunion entre quelques plateformes, UTOCAT, et les acteurs bancaires Société Générale, Crédit Mutuel et France Post Marché. L'objectif était d'échanger sur les pratiques de facturation des plateformes et le traitement des frais investisseurs dans le PEA-PME.

IFP et LCB-FT

En 2022, l'ACPR avait mené une enquête sur les process LCB-FT mis en place par les IFP. Les résultats de cette enquête ont été restitués en septembre lors d'une réunion organisée par l'ACPR. Cette réunion a été l'occasion pour FPF de rappeler les incohérences et disproportionnalités concernant les exigences vis-à-vis des plateformes de don.



[Télécharger la présentation de l'ACPR](#)

ACCOMPAGNER ET ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS

1. Formation et information des membres

FPF organise des formations professionnalisantes à destination de ses membres afin de les aider à monter en compétence. En 2023, nous avons organisé 6 formations autour des thématiques suivantes :

- ✓ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT)
- ✓ Contrôle interne
- ✓ Communication promotionnelle
- ✓ Conflits d'intérêts



🔍 [Voir les indicateurs de satisfaction de nos formations](#)

Ces formations ont également été une opportunité pour nos membres en cours de réception de l'agrément PSFP de se former à la nouvelle réglementation européenne. Nous avons également organisé des réunions régulières avec les membres afin qu'ils puissent partager leurs bonnes pratiques et nous remonter les points sur lesquels il y avait des incompréhensions.

Webinaire AML Factory

FPF et AML Factory vous proposent un webinaire gratuit pour vous présenter le nouveau paquet législatif concernant la LCB-FT

Le 28 mars, les députés européens ont approuvé trois projets de législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) appelés « AML Package ».

Ces trois textes portent notamment sur les sujets suivants :

- Un projet de sixième directive anti-blanchiment
- Un règlement portant spécifiquement sur la création d'une Autorité européenne de la LCB-FT (AMLA)
- Un règlement européen unique dédié à la LCB-FT

Afin de mettre en avant l'expertise de nos membres, nous avons organisé un webinaire gratuit en collaboration avec AML Factory concernant l'AML Package (*Anti Money-Laundering Package*). Ce webinaire a permis aux participants de mieux comprendre les trois projets de législation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) approuvés par les députés européens au mois de mars.

Ces projets ont trois objectifs :

- Mise en place d'une sixième directive anti-blanchiment
- Un règlement portant spécifiquement sur la création d'une Autorité européenne de la LCB-FT (AMLA)
- Un règlement européen unique dédié à la LCB-FT

📺 [\(Re\)voir le webinaire sur notre chaîne YouTube](#)

2. Développement de services

L'association a à cœur de mettre à disposition de ses membres des outils et services qui puissent répondre à leurs enjeux business et réglementaires.

Assurance RCpro compatible PSFP

Depuis 2014, FPF travaille avec Howden Lignes Financières (ex CRF Assurances), pour proposer au secteur une offre assurantielle adaptée. Avec l'entrée en application du Règlement européen, les assureurs ont dû adapter leurs offres au statut

PSFP. Nous avons donc pu identifier deux acteurs qui proposent une offre validée par l'AMF : AIG et MMA. Les membres intéressés ont pu contacter Howden de la part de FPF pour être conseillés.

Vade-mecum

Actualisé régulièrement par l'équipe, ce guide uniquement à destination des membres recense les informations utiles et réponses aux questions soulevées par les adhérents. Il n'a pas vocation à se substituer à la réglementation ou à un conseil juridique mais vous apportera sans aucun doute beaucoup de réponses ! Vous pouvez par ailleurs y annoter des commentaires ou suggestions.

Mise à jour des indicateurs de performance

FPF a publié un communiqué de presse au mois de septembre pour annoncer l'actualisation de sa grille d'indicateurs de performance et de défaut. Depuis 2017, les plateformes adhérentes à FPF

s'engagent à publier ces indicateurs. La publication de ces indicateurs représente un signal fort de transparence ! Le communiqué de presse était l'occasion de rappeler quelques points essentiels et de faire de la pédagogie sur les taux de retard. Pour toujours plus de lisibilité, la quatrième version de cette grille d'indicateurs apporte comme changement majeur une distinction entre les retards de plus de six mois et les projets en procédure collective. Les plateformes ont bénéficié d'un délai de six mois pour se mettre en conformité avec cette nouvelle grille.



[Lire le communiqué de presse](#)

3. Groupes de travail et réflexions prospectives

Les membres se réunissent régulièrement au sein de commissions ou groupes de travail sur des thématiques variées pour échanger sur l'actualité du secteur, les bonnes pratiques à mettre en œuvre et les actions à entreprendre. En 2023, les réflexions ont notamment porté sur :

La tokenisation

La tokenisation est un sujet de plus en plus prégnant dans l'univers du crowdfunding, comme l'a indiqué Mark Kepeneghian lors du lancement du comité tokenisation de l'ADAN (Association pour le développement des actifs numériques), auquel FPF participe.

La transition énergétique et écologique

La commission TEE a pour objectif de faire reconnaître et rendre visible le financement participatif comme véritable moyen de financer des projets environnementaux. Elle mène notamment des réflexions sur le déploiement du label « financement participatif pour la croissance verte » (FPCV). À ce titre, plusieurs conventions entre FPF, le Ministère de la Transition Écologique et les plateformes ont été renouvelées en 2023. Elles sont aujourd'hui 15 à être plateformes labellisatrices.



Les critères ESG

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière. Si de nombreuses plateformes intègrent déjà ces critères dans l'analyse et la sélection des projets qu'elles proposent au financement, il nous a semblé important – au sein de FPF – de réfléchir collectivement au sujet au sein d'une commission ESG.

L'immobilier

Dans un contexte immobilier fragile, les plateformes de crowdfunding immobilier se sont réunies régulièrement pour échanger les actualités des projets en cours et les bonnes pratiques.



L'ÉQUIPE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de FPF a été élu lors de l'Assemblée générale de 2023 pour un mandat de deux ans. Damien Guermonprez, président exécutif de Lemonway, et Mathilde Iclanzan, directrice générale de WiSEED continuent leur mandat respectivement à la présidence et la vice-présidence de l'association.

Collège du Financement participatif

KissKissBankBank
& co



Mouna
Aoun

Anaxago



Chloë
Brun

Seed and Collect



Martial
Demange

Trésorier

WiSEED



Mathilde
Iclanzan

Vice-présidente

Clubfunding



David
El Nouchi



Martin
Nicoud

Lendosphere



Laure
Verhaeghe

Collège des conseils aux porteurs de projet

Mazars



Bertrand
Desportes

Collège des services aux plateformes

Lemonway



Damien
Guermonprez

Président

Collège des conseils aux épargnants

Enerfip



Julien
Hostache

Collège des utilisateurs et soutiens

Lyncas



Aurore
Péromet Pilastre

Déléguée à la déontologie

Collège des territoires et institutions publiques

Villyz



Arthur
Moraglia



Sylvain
Peyron

L'ÉQUIPE PERMANENTE



Florence de Maupeou
Directrice générale



Anaële Toubiana Varin
Responsable des
relations institutionnelles
(jusqu'en septembre
2023)



Lucile Grand
Chargée des relations
institutionnelles (depuis
octobre 2023)



Marjorie Eclar
Chargée de
communication et
événementiel

LES MEMBRES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE

En 2023, l'association comptait **134 membres** au sein de ses différents collèges. Retrouvez l'ensemble des membres sur notre site : <https://financeparticipative.org/qui-sommes-nous/membres-association/>.

FINANCEMENT PARTICIPATIF	
SERVICES AUX PORTEURS DE PROJET	SERVICES AUX ÉPARGNANTS
TERRITOIRES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES	UTILISATEURS ET SOUTIENS
	<p>28 adhérents personnes physiques</p>

LES ÉTATS FINANCIERS 2023

L'exercice clos le 31/12/2023 présente un total au bilan 98 685 Euros et un résultat négatif de -31 046 Euros. L'événement The Place to crowd, organisé en février, représente environ 50 % du budget 2023. Si l'on regarde les comptes de l'association hors événement, le résultat courant en 2023 est de 63 485 Euros. Hors événement, les ressources de FPF sont constituées des éléments suivants :

- les cotisations des adhérents (70 %)
- l'organisation de formations (25 %)
- les subventions et autres prestations (5 %)

Hors événement, les dépenses FPF sont constituées essentiellement des salaires et charges sociales (84 %).
Les comptes de Financement Participatif France sont établis par In Extenso.

BILAN COMPTABLE

ACTIF	Net au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	380 €
Immobilisations corporelles	1 803 €
Immobilisations financières	1 200 €
Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 156 €
Autres créances	14 011 €
Valeurs mobilières de placement	20 000 €
Disponibilités	44 284 €
Charges constatées d'avance	3 851 €
TOTAL Actif	98 685 €
PASSIF	Net au 31/12/2023
Fonds propres	63 011 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 168 €
Dettes fiscales et sociales	19 839 €
Produits constatés d'avance	13 667 €
TOTAL Passif	98 685 €
Report à nouveau	94 057 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 31 046 €

COMPTE DE RÉSULTAT

	Au 31/12/2023
Cotisations	162 742 €
Vente de prestations de formations	59 506 €
Produits événement TPTC23	103 016 €
Subvention	4 566 €
Transfert de charges d'exploitation	7 385 €
Autres produits d'exploitation	5 €
Produits exceptionnels	3 122 €
TOTAL Produits	340 341 €
Achats non stockés et charges externes	25 622 €
Charges événement TPTC23	197 848 €
Impôts et taxes	59 €
Salaires et traitements	104 791 €
Charges sociales	41 328 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 061 €
Autres charges d'exploitation	543 €
Charges exceptionnelles	137 €
TOTAL Charges	371 387 €
RÉSULTAT COURANT	- 31 046 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 31 046 €



Financement Participatif
France

www.financeparticipative.org

Financement Participatif France
Association loi 1901, SIREN 804506798
21 rue de Rocroy, 75010 PARIS
info@financeparticipative.org

Retrouvez-nous sur les réseaux : [f](#) [t](#) [in](#)